



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française
CONSEIL MUNICIPAL
DECISION DU MAIRE

**N° 22/25 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
DANS LE CADRE DE LA MISE EN LED DU PARC DE LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération n°28/20 donnant délégation au Maire, notamment concernant le dépôt des demandes de subvention,

Exposé des motifs

Dans le cadre de sa politique environnementale, ayant pour objectifs la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise des dépenses énergétiques et le développement des énergies renouvelables, la Commune s'est engagée depuis 4 ans dans une démarche globale de **rénovation de son parc d'éclairage public**.

Suite au diagnostic réalisé en 2012, et conformément à ses préconisations, la Commune a commencé avec le soutien du Conseil Départemental, la rénovation de son parc d'éclairage public par 630 points traités.

A ce jour, il reste environ 430 points lumineux à changer afin d'y installer des sources lumineuse types LED en adéquation avec les niveaux d'éclairément définis lors du diagnostic. Cette opération sera réalisée sur la durée du marché, soit 2 ans.

Référentiel des niveaux d'éclairéments



REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2025

Application agréée E-legalite.com

Programme de rénovation

Quartier	Nombre de points lumineux
HAMEAU DE LA BAUME	19
BD CRAPONNE	11
CRAPONNE - EGLISE	15
PLACE H. DE GROUX	15
Av EUROPE-UNIE	25
COURS FOCH - LES ALPILLES	35
BD PAIX - VALDO	9
Rue de L'ORATOIRE	3
PLACE AUGUSTIN	2
AV ALPILLES-LIBERATION	17
PIETONS LIBERATION - ALPILLES	5
Rue du PIGEONNIER	19
Rue CALVIN	1
RUE FREDERIC MISTRAL	7
CARRAIRE DES TRISSONNES	62
Rue SAINT EXUPERY	6
PARKING	13
Av PAUL ONORATINI	17
PARC MEDIATHEQUE - ECOLE JULES FERRY	12
HAMEAUX LES FITAYES - LE PIQUET + LA MOUETTE	12
PASSAGE DES SOURCES	3
PLACE ANCIENNE MAIRIE	10
PLACE HENRI DE GROUX - CRAPONNE	25
PLACE DE L'ENTRAIDE	2
RUE DE LA RABASSIERE	3
IMPASSE DES ALPILLES	2
TOTAL	350

BUDGET DE L'OPERATION

Le budget prévisionnel total de l'opération s'élève à 524 417 €H.T.

Pour 2025, la Commune a budgété la somme de 100.000 euros TTC soit le remplacement de 66 points lumineux cette année.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2025

Application agréée E-legalite.com

FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

FINANCEURS	TAUX	MONTANT
DEPARTEMENT 13	60%	60 000 €
ETAT – Fonds vert	20%	20 000 €
Autofinancement commune	20%	20 000 €
TOTAL		100 000 €

Ce projet débutera en septembre 2025 et se terminera en décembre 2025.

SOLLICITE une subvention de 60 000 € au Département des Bouches du Rhône.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget de la Commune aux chapitres et articles correspondants.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 27 mars 2025



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/03/2025

Application agréée E-legalite.com

93_DE-913-21130843-20250327-DEC_22_25-D